

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Vu la délibération du 22 mai 2014 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 28 mai 2014 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 24 avril 2014 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 27 novembre 2017 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur www.eadministration64.fr, pour la procédure adaptée relative aux **Travaux de mise aux normes d'un bâtiment hébergeant l'association CIEL à Mourenx**.

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 21 décembre 2017.

DECIDE

Article 1 : Les marchés ordinaires à prix globaux et forfaitaires pour relatif à la **Travaux de mise aux normes d'un bâtiment hébergeant l'association CIEL à Mourenx** sont attribués comme suit :

- Lot n°1 : Gros-œuvre :
 - **Entreprise ATC** (64160 Morlaas) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **8 026.72 € HT** ;
- Lot n°2 : Menuiserie, Serrurerie :
 - **Entreprise Etcheverria** (64270 Salies de Béarn) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **5 315.00 € HT** ;
- Lot n°3 : Plâtrerie, Plafonds :
 - **Entreprise SAMISOL** (64160 Morlaas) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de **11 102.80 € HT** ;
- Lot n°4 : Carrelage, Faïence :
 - **SARL BUSO** (64230 Poey de Lescar) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de **5 664.83 € HT** ;
- Lot n°5 : Plomberie, Sanitaire, Ventilation :
 - **Entreprise SPEM** (64150 Pardies) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de **8 426.64 € HT** ;

- Lot n°6 : Electricité, chauffage :
 - **Entreprise A FAIRELEC** (64230 Lescar) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de **10 598.65 € HT** ;

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 15 janvier 2018

**Le Président
Par délegation,**



Henri POUSTIS



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/01/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/01/2018

Hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez
Rond-point des chênes - BP 73 - 64150 Mourenx
Tél. : 05 59 60 03 46 - Fax : 05 59 60 06 93
Site : www.cc-lacqorthez.fr

